

Riddes, le 26 juin 2020

A la rédaction du bulletin
officiel
Rue de l'Industrie 13
1950 Sion

BO N°26 du 26 juin 2020

COMMUNE DE RIDDES

Demande d'autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Riddes porte à la connaissance du public que Mme Carole Moos, domiciliée à 1913 Saillon, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	Rue des Chablotays 32A, 1918 La Tzoumaz Parcelle N° 6066
Enseigne	Bar des Etablons
Prestations	Offre de mets et de boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ou à l'emporter
Heures d'ouverture	Du lundi au dimanche : de 08h00 à 20h00
Début de l'activité	1 ^{er} septembre 2020

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande, sont invitées à les adresser par écrit à l'Administration communale, dans les trente jours dès la présente publication.

L'Administration communale